

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT  
RELATIVE A SA POLITIQUE GENERALE  
LE 13 OCTOBRE 2009**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Notre pays et le monde entier ont traversé une zone de grande turbulence : sur les plans financier, social, économique. Une « annus horribilis ». Nous assistons à la crise la plus sévère depuis la deuxième guerre mondiale. Et la crise sème l'incertitude. Dans la sphère économique et au cœur de la société. Les citoyens ont besoin de confiance et de perspectives. C'est notamment le devoir de l'autorité de leur en offrir. Pour garantir la stabilité et la sécurité et parvenir, pas à pas, de manière sérieuse et durable, à créer les fondements de l'amélioration. Un pays, isolé, ne peut infléchir la direction du vent mais il peut ajuster la position des voiles. L'heure n'est pas au spectaculaire ; il faut par contre, jour après jour et avec détermination, progresser dans la bonne direction et maintenir le cap.

En temps de crise, l'importance des valeurs demeure. Un système financier ne peut fonctionner sans honnêteté, fondement de la confiance.

La collaboration et la solidarité, à l'échelon national, européen et international, sont indispensables en période de crise. Ce n'est pas par le conflit et la confrontation mais par le dialogue et le consensus que nous accoucherons de solutions. Tant pour ce qui est de la recherche de réponses aux questions économiques que pour ce qui est de la lutte contre les problèmes sociétaux.

C'est guidé par cette vision que le gouvernement a élaboré, les semaines précédentes, des réponses à des questions importantes et qu'il vous les soumet ce jour.

Le gouvernement s'attèlera à des priorités claires.

- La poursuite de la lutte contre la crise. Pour restaurer la confiance, il ne suffit pas de soutenir le pouvoir d'achat, de stimuler la demande, d'éviter autant que faire se peut les pertes d'emplois et d'encourager les recrutements. L'assainissement des finances publiques est également essentiel pour propager l'espoir en l'avenir.
- Les citoyens ont droit à des institutions qui fonctionnent bien et sont adaptées aux besoins actuels. Nous faisons face à des défis d'envergure sur les plans de la réforme du contrôle financier, lequel a échoué, également au niveau international, de la réforme de la justice, de l'amélioration du fonctionnement des services publics mais aussi d'une nouvelle modernisation de la structure étatique.
- Le vieillissement de notre population est, en soi, une évolution particulièrement positive mais il pose également un défi, tant en ce qui concerne le marché du travail, les soins de santé que sur le plan des pensions. La crise financière et économique a accentué les problèmes ; toutefois, notre modèle d'Etat providence est trop précieux pour ne pas mettre tout en œuvre pour le conserver. C'est pourquoi l'équilibre au sein du régime de la sécurité sociale est à ce point important.
- L'énergie et le climat requièrent des décisions dynamiques et responsables ; une évolution vers une société plus durable. L'économie, notre fiscalité et notre mode de vie doivent

davantage se teinter de vert si nous voulons survivre. Là encore, nous devons progressivement transformer l'angoisse en espoir.

Notre monde globalisé nous pose d'importants défis sociaux. Mais les réponses existent bel et bien. Celles-ci ne se trouvent pas dans l'incitation à la haine, la crainte, la méfiance mais visent à rapprocher les hommes et les communautés. Il s'agit de réponses sérieuses : une politique ciblée en matière de lutte contre la pauvreté, une politique de migration et d'asile à la fois humanitaire et efficace, une politique de sécurité ferme, une préoccupation permanente pour les pays en voie de développement les plus pauvres.

Au cours de la deuxième moitié de l'année prochaine, la Belgique assurera la présidence de l'Union européenne. Nous devons faire de cette présidence une priorité politique afin d'enregistrer, au niveau européen également, une avancée progressive et de lutter contre la crise. Cette présidence constitue, en outre, une excellente occasion de valoriser le traditionnel rôle de pionnier que remplit notre pays au niveau européen. Il n'y a pas d'avenir en dehors de l'Union. Sans l'euro, la crise aurait d'ailleurs pris des proportions similaires à celles de la crise des années trente.

X  
X     X

Mesdames et Messieurs,

Il y a un an, au moment de la confection du budget 2009, l'on tablait encore sur une croissance économique de 1,2 %. Mais elle s'est transformée en une régression de plus de 3 %. Et pourtant, la Belgique enregistre de meilleurs résultats que d'autres pays.

Un revirement d'une ampleur inouïe. Cette année, l'on a enregistré la perte de 35.000 emplois. En l'absence de mesures, la perte d'emplois s'élèvera, l'année prochaine, à près de 60.000.

Les interventions drastiques et coordonnées des autorités ont porté leurs fruits. L'on a évité une implosion de notre système financier. L'on est intervenu avec fermeté. La politique de relance, à la fois opportune mais aussi modeste, a engrangé des résultats positifs. Depuis six mois, la confiance des consommateurs et des entrepreneurs s'est améliorée. Pour l'année prochaine, l'on annonce une croissance économique de 0,4 % pour 2010 et de 1,9 % pour 2011, même si ce changement prudent ne se traduira pas immédiatement en termes d'emplois. La relance n'est que fraîchement éclos. Au cours de cette phase de la crise, il importe de ne pas miner la confiance naissante et d'ériger les fondements d'une relance durable.

Voici un peu plus d'un an, le système financier international tremblait sur ses bases. L'économie mondiale était confrontée à une crise financière d'une intensité sans précédent depuis près d'un siècle. Quoi qu'on en dise, l'autorité – que ce soit à l'échelon national ou international – a joué le rôle qu'il lui appartenait d'assumer. Son intervention rapide et vigoureuse a permis de stabiliser le système financier.

Aucun épargnant n'a été abandonné à son sort. Le gouvernement continuera à assumer ses responsabilités à cette fin. Il oblige les institutions financières à contribuer au financement d'un nouveau régime de garantie pour les épargnants entièrement organisé par les autorités.

Les changements principaux dans le fonctionnement du système financier international devront évidemment venir des institutions financières elles-mêmes. Celles-ci doivent se recentrer sur leurs activités de base, et porter une attention accrue à la gestion des risques et à la transparence de leurs produits.

Le gouvernement précédent a chargé un groupe d'experts de développer un projet pour un nouveau contrôle financier en Belgique. Son rapport se conclut par des recommandations claires. Dans l'intervalle, en avril 2009, la « Commission parlementaire spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire » a également formulé des recommandations pour une amélioration du contrôle financier.

Les travaux se sont concentrés sur trois questions fondamentales : l'introduction d'une loi dite « de crise », la réforme de l'architecture de supervision et, enfin, une meilleure protection des consommateurs.

En ce qui concerne la « loi de crise », l'objectif est de renforcer les compétences dont disposent les autorités publiques au cas où les problèmes touchant un établissement de crédit ou une compagnie d'assurances menaceraient la stabilité financière. Il arrive que les autorités ne disposent que de quelques heures pour prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent si elles veulent éviter la faillite d'un établissement de taille systémique.

En ce qui concerne le contrôle prudentiel sur les établissements financiers le Gouvernement s'est accordé sur les grandes lignes d'un avant-projet de loi qui prévoit la mise en place rapide d'un Comité du Risque Systémique.

L'étape de transition sera suivie, aussi rapidement que raisonnablement possible, par une intégration, au sein de la Banque nationale, de l'ensemble des compétences relatives au contrôle prudentiel, selon le modèle dit « Twin Peaks ».

La crise a enfin montré, parfois de manière dramatique, le besoin d'une meilleure protection et information des consommateurs.

Le Comité d'experts et la Commission spéciale parlementaire ont recommandé de renforcer la base légale permettant au régulateur d'intervenir en matière de protection des consommateurs.

Le texte en préparation prévoit une série de dispositions allant dans ce sens.

Le gouvernement déposera, dans les meilleurs délais, au Parlement les projets de loi afin que les discussions en la matière puissent être lancées dans les plus brefs délais et, en tout cas, avant la fin de l'année.

Cette crise financière ne peut plus jamais se reproduire.

X  
X     X

Dans le sillage de la crise financière, l'on a pris connaissance avec effroi du montant honteusement élevé des parachutes dorés dont certains bénéficiaient, parfois à l'insu des actionnaires. Le gouvernement s'attaquera à cet aspect. Les entreprises cotées en bourse doivent

désormais se calquer sur le Code de gouvernance d'entreprise. Celui-ci autorise une indemnité de départ de 12 mois (et, dans des cas exceptionnels, de 18 mois). Cette même limitation s'applique aux entreprises publiques. Si une entreprise belge cotée en bourse veut tout de même verser une indemnité de départ supérieure à un administrateur exécutif, à un membre du comité de direction ou à un administrateur assurant la gestion journalière, elle doit, pour ce faire, obtenir l'autorisation des actionnaires. Une telle demande en dérogation du Code en matière de gouvernance d'entreprise doit, de plus, être communiquée au préalable au conseil d'entreprise qui pourra rendre un avis à ce sujet.

La responsabilisation des actionnaires et la transparence à l'égard de la politique de rémunération constituent le fil rouge de la nouvelle réglementation.

Compte tenu des recommandations de la Commission européenne du 30 avril 2009, le gouvernement prévoit des règles strictes pour la rémunération ou les bonus variables. Des règles spécifiques sont également élaborées à destination du secteur financier.

X  
X      X

Au début de cette déclaration de politique, il était déjà question d'honnêteté et d'éthique. Sur le plan international, l'on s'attaque avec fermeté à ce défaut d'éthique. Cela implique aussi de s'intéresser de près à la lutte contre toutes les formes de fraude. Car le fait que des impôts et des charges sociales soient illégalement éludés porte préjudice à la santé des caisses de l'Etat mais, aussi et surtout, car le fraudeur nuit, par son comportement malhonnête, à tous ceux qui se comportent honnêtement et correctement. La lutte contre la fraude n'est pas simplement une ligne générale à la fin d'un tableau budgétaire, le poste clé permettant de clôturer une opération budgétaire. Nous élaborons une série de propositions concrètes. Assorties d'un produit chiffré. Nous prenons par ailleurs très à cœur les conclusions de la commission parlementaire en charge de la lutte contre la fraude.

X  
X      X

La crise internationale hypothèque les finances publiques. Tous les pays européens ont vu leur déficit gonfler en 2009. Nos pays voisins ont connu la même évolution. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le déficit devrait grimper jusqu'à 6 % du PIB en 2010.

Cette année, la Belgique - toutes autorités confondues - se dirige tout droit sur un déficit moins élevé, notamment de 5,4 % du PIB. En l'absence d'interventions, ce déficit passerait à 6,7 % d'ici la fin de cette législature fédérale. Ce déficit est le résultat de la crise économique et des mesures pour lutter contre cette crise. En Europe, nous n'avons pas reproduit l'erreur des années trente ; à l'époque, nous avons mené une politique budgétaire et monétaire tellement austère qu'elle a asphyxié l'économie et l'emploi.

Tous les pays de l'Union européenne ont donc choisi d'accorder la priorité, en 2009, au soutien de l'économie et à la relance. La Belgique a suivi le mouvement.

La question est de savoir quand on passera d'une politique de relance à une politique de retour à l'équilibre budgétaire.

La Belgique a choisi d'emprunter, plus rapidement que d'autres pays, la voie de l'équilibre budgétaire, tout en prenant en considération la situation économique encore fragile en 2010 et 2011.

Il s'agit donc de trouver le bon équilibre entre la soutien à l'économie et la nécessité de ne pas perdre le contrôle de la situation budgétaire. C'est un équilibre subtil, loin des slogans sur la politique budgétaire diffusés ça et là.

C'est pourquoi le gouvernement a délibérément choisi de produire un effort budgétaire de 0,5% du produit intérieur brut déjà en 2010 pour toutes les autorités et d'intensifier cet effort pour l'amener à 1% à partir de 2011, pour ainsi atteindre un équilibre en 2015 pour l'ensemble des autorités. Cela correspond aussi au schéma du Conseil supérieur des Finances. En 2010 et 2011, nous prendrons même de l'avance sur le programme de stabilité introduit auprès de la Commission européenne. Sans les dépenses liées au vieillissement - les pensions des fonctionnaires -, les dépenses primaires finales de l'autorité fédérale diminueront de façon réelle entre 2009 et 2011. Il convient de rappeler que la consommation publique auprès des autorités fédérales a diminué les dernières années. Nous préférons, ici aussi, éviter les slogans.

Les Communautés et les Régions contribuent également au retour à l'équilibre budgétaire décrit dans le programme de stabilité que le gouvernement a déposé au mois de septembre auprès de la Commission européenne. C'est avec les Régions et les Communautés que nous concluons un accord de coopération concret d'ici la fin de l'année.

Nous vous présentons un budget qui prévoit des mesures structurelles, s'agissant non seulement de 2010 mais aussi de 2011, ce qui n'a presque jamais été fait jusqu'ici. Un ensemble structurel qui s'élève jusqu'à 1 % du PIB sur les deux prochaines années et produit ses effets plus tard.

Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une politique durable plus large qui tient compte des valeurs d'équité et d'environnement. Il n'est pas question d'une opération d'assainissement à l'aveugle. Bien au contraire : l'on a refusé de procéder à des augmentations de charges pesant sur l'emploi et, de manière générale, le pouvoir d'achat de la population a été maintenu à niveau. De la sorte, le revenu réel disponible des ménages continue d'augmenter aussi bien en 2010 qu'en 2011. Ainsi, le potentiel de croissance de notre pays n'est pas entravé et l'emploi est stimulé autant que faire se peut.

Les frais de fonctionnement de l'appareil public seront réduits, notamment en ne remplaçant pas systématiquement tous les fonctionnaires qui prendront leur retraite dans les années à venir, mais aussi en augmentant l'efficacité, par exemple en réunissant les services, qui jusqu'à présent étaient éparpillés au sein de différents départements, au sein du SPF Personnel et Organisation.

Nous prévoyons des mesures pour limiter les dépenses dans tous les départements et dans tous les secteurs. Les dépenses pour les soins de santé croîtront afin que notre système puisse fonctionner de manière optimale et que la santé des gens soit assurée au mieux. Toutefois, dans

le même temps, un montant considérable est aussi réservé dans le Fonds pour l'Avenir des Soins de Santé.

La sécurité sociale atteindra l'équilibre en 2013. Dans l'intervalle, l'on veillera à un financement adapté.

S'agissant des recettes, le gouvernement n'opte pas pour des mesures qui posent une charge supplémentaire sur les citoyens qui travaillent, privilégiant une fiscalité visant le changement des comportements au bénéfice de l'environnement et des mesures en faveur d'une fiscalité plus équitable. Les coûts budgétaires du régime de la déductibilité des intérêts notionnels seront limités sans devoir, pour ce faire, procéder à une adaptation essentielle de la loi en la matière.

Ces interventions budgétaires épargnent bien entendu les personnes vulnérables de notre société. Les personnes sans revenu, les invalides, les bénéficiaires du revenu d'intégration, les pensionnés et les personnes handicapées ne sont pas visés. En 2010, de nombreuses mesures – adaptations au bien-être ou indemnités supplémentaires – atteindront également leur vitesse de croisière. Même dans des circonstances extrêmement difficiles sur le plan budgétaire, le gouvernement n'abandonne pas la lutte contre la pauvreté. Il poursuivra la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et prendra, en outre, de nouvelles mesures spécifiques dans le cadre de budget en faveur des groupes particulièrement vulnérables.

Nous devons être bien conscients du fait qu'une stratégie purement budgétaire ne suffit pas. En vue d'assurer notre Etat providence pour les prochaines générations, il y a lieu d'augmenter durablement le dynamisme économique de notre pays. Le cadre pour ce faire est celui de la stratégie européenne de Lisbonne et toutes les autorités du pays y contribuent : stimuler l'innovation, investir dans la formation, mettre davantage de gens au travail et nous mettre en frais pour atteindre une économie plus durable.

X  
X X

Le chômage augmente, chez nous, plus lentement qu'ailleurs. Le recul de notre économie est moindre que celui de nos pays voisins. Les formes de chômage temporaire ont permis d'éviter un drame social.

Dans le cadre de la concertation biennale sur les marges salariales, les partenaires sociaux ont conclu l'année dernière un accord salarial qui réconcilie la compétitivité des entreprises avec une légère augmentation du pouvoir d'achat. C'est la première fois que les partenaires parviennent à conclure un accord sur l'évolution salariale en temps de crise. Le gouvernement fédéral a, pour ce faire, consenti des réductions de charges qui prendront leur vitesse de croisière à partir de l'année prochaine. Je ne doute pas non plus qu'à l'avenir les partenaires sociaux feront d'un nouvel accord interprofessionnel une priorité pour le renforcement de la compétitivité et de l'emploi. Même si je pars de l'idée qu'ils sont également conscients du fait que le gouvernement ne pourra plus procéder à un nouvel effort budgétaire d'une telle envergure.

X  
X X

En matière d'emploi, les mesures de crise existantes, notamment les formes de chômage temporaire des employés, pourront être prolongées en concertation avec les partenaires sociaux.

Comme convenu avec les partenaires sociaux, le gouvernement procèdera à la simplification des plans d'embauche. En outre, des mesures seront prises afin de lutter contre le chômage des jeunes. Dans le secteur du bien-être, l'on saisira cette opportunité pour augmenter la création d'emplois. Au sein des compétences fédérales, l'on mettra également sur la formation et les stages en entreprise.

X  
X X

La crise mondiale a pesé particulièrement lourd sur les prix internationaux de l'alimentation. Nos agriculteurs connaissent dès lors la crise la plus grave depuis des décennies. C'est pourquoi, le gouvernement fédéral poursuivra ses efforts, de concert avec les gouvernements régionaux, pour défendre conjointement les intérêts des agriculteurs de notre pays au niveau européen et optimisera les mesures existantes de soutien à l'agriculture aux niveaux européen et national. Ce gouvernement a décidé hier de mesures spécifiques de soutien aux agriculteurs.

Les PME sont le cœur de notre économie. Le gouvernement fédéral continuera à s'atteler à la mise en œuvre de son plan PME : encourager la création d'entreprises, continuer à adapter le marché du travail aux PME et revaloriser le statut social des travailleurs indépendants, notamment en accordant une attention particulière aux faillis.

Le gouvernement prolongera la réduction de la TVA pour le secteur de la construction sous une forme adaptée s'agissant des demandes de permis de bâtir introduites avant la fin du mois de mars 2010. De cette mesure découlera également une hausse importante de l'emploi.

La TVA liée au secteur de l'horeca sera portée à 12 % pour les repas. Cette mesure s'accompagnera de garanties en faveur d'une lutte efficace contre la fraude dans le secteur et d'efforts en matière d'emploi.

X  
X X

Le gouvernement a décidé de reporter de dix ans la première phase de sortie du nucléaire, en vue de préserver l'approvisionnement en électricité de notre pays et ce, en tenant compte de toutes les exigences en matière de sécurité. Un comité de suivi veillera notamment à ce que les prix pratiqués dans notre pays ne dépassent en aucun cas le niveau des prix de nos voisins.

X  
X X

A la fin de l'année dernière était balisé le cadre européen pour une politique du climat pour 2020. Ce cadre doit être transposé dans la politique nationale. Nous déciderons, en étroite concertation

avec les Régions, de la manière dont, concrètement, on viendra à bout des défis en matière d'énergie renouvelable et de réduction d'émissions.

La législation fiscale continue à se teinter de vert. C'est pourquoi l'on rendra plus respectueux de l'environnement le régime fiscal des voitures de société et ce, tant au niveau de la déduction des coûts dans le chef de l'entreprise qu'au niveau de l'impôt sur l'avantage du travailleur et du chef d'entreprise. La consommation de carburants polluants sera découragée.

Les voitures électriques bénéficieront d'un soutien spécifique.

Les producteurs d'électricité se sont engagés à réaliser un vaste programme d'investissements à hauteur de 500 millions d'euros dans les énergies renouvelables et visant la limitation de la consommation d'énergie.

X  
X X

Le monde unipolaire appartient définitivement au passé. L'année écoulée, le monde a fait un énorme bond en avant vers une administration planétaire. Notre pensée et nos actes s'inscrivent de plus en plus dans une approche globale.

A l'échelle européenne, le Traité de Lisbonne nous place immédiatement devant un défi véritablement passionnant. Durant sa présidence de l'Union européenne au second semestre de 2010, notre pays va devoir s'atteler à la lourde tâche qui consiste à créer un précédent qui donnera à l'Union les moyens d'améliorer drastiquement son fonctionnement tant interne qu'externe.

Quoi qu'il en soit, la Belgique continuera à fournir ses importants efforts civils et militaires en Afghanistan jusqu'à la fin 2010, conformément à une décision gouvernementale d'avril dernier. Nos militaires, où qu'ils soient dans le monde, méritent notre soutien et notre respect pour la lourde tâche qu'ils remplissent jour après jour.

En Afghanistan, nos efforts ne pourront cependant fournir des résultats durables que si l'on forme suffisamment de forces de sécurité afghanes, qu'un appareil d'état fiable et efficace est mis en place et qu'une stabilisation de la région afghano-pakistanaise se dessine.

En Afrique centrale également, nous pouvons et devons jouer un rôle précieux. Dans l'intérêt de la population congolaise et en soutien à notre propre coopération au développement, nous entendons entretenir un rapport équilibré avec les autorités congolaises. Une poursuite de la normalisation des relations belgo-congolaises qui s'est concrétisée au début de cette année s'est avérée, dans cette perspective, une étape cruciale.

Le gouvernement fédéral soutiendra ses efforts en matière de coopération au développement et demande aux autres autorités d'en faire de même. Nous atteindrons en 2010 l'objectif de 0,7% du PIB pour la coopération au développement, contribuant de la sorte à la réalisation des objectifs du Millénaire.

X  
X X



La réforme de la Justice constitue un des grands défis des mois à venir.

Le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire doit constituer un des piliers de l'Etat de droit. Personne ne niera que ces dernières années de nombreux efforts ont été consacrés à la modernisation de celui-ci. Mais nous ne pouvons pas non plus nier que ces efforts n'ont pas encore mené aux objectifs escomptés et que nous devons adapter notre appareil judiciaire aux besoins actuels et aux attentes légitimes de notre société. Cette tâche incombe non seulement aux autorités, mais aussi à l'ensemble des acteurs du paysage judiciaire. Il faut parvenir à un véritable changement des mentalités et instaurer par endroits une nouvelle conscience éthique. Dans ce contexte aussi, les valeurs ont toute leur importance.

Quant à nous, nous devons donc accélérer et renforcer la réforme - sur quatre terrains : le paysage judiciaire, le droit disciplinaire, l'application des peines et l'informatisation.

Pour ce qui est du paysage judiciaire et du droit disciplinaire, je suis ravi que les quatre partis de l'opposition aient proposé d'entamer à ce sujet des discussions ciblées avec des représentants des partis de la majorité. Nous allons volontiers accéder à cette offre et aimerions encore lancer la concertation ce mois-ci. Je remercie en tout état de cause les partis pour cet état d'esprit et m'attends à ce que leur contribution constructive donne encore plus de force et de soutien à notre projet.

Le ministre de la Justice a rédigé un texte de base ouvert sur lequel se fondera la concertation. Il doit être possible de parvenir à un accord de base concernant la réforme avant la fin de cette année civile. Nous déterminerons dans quelques jours le calendrier des activités en fonction de ce repère temporel. Les résultats de cette concertation se traduiront ensuite en 2010 par des initiatives législatives concrètes.

La concertation portera également sur de nouvelles propositions en matière de droit disciplinaire.

Une action tout aussi approfondie est nécessaire pour la politique d'application des peines. Si pressants les besoins soient-ils, il convient de ne pas réduire le débat à une capacité de cellules. Mais cela n'enlève bien entendu rien à l'urgence dans laquelle nous devons également prendre des mesures urgentes en vue d'assurer la transition.

X  
X X

La migration représente l'un des grands thèmes du 21<sup>e</sup> siècle. Pour l'ensemble des pays occidentaux, la question de la migration se pose, de manière plus incisive que jamais, impliquant des choix épineux entre humanité et fermeté.

Notre pays constate, comme ceux qui nous entourent, que le nombre de demandes d'asile est en augmentation. La situation économique générale dans le monde et la situation sécuritaire dans certaines régions n'y sont naturellement pas étrangères. C'est pourquoi nous devons également prendre des mesures afin de faire face à la crise de l'accueil des demandeurs d'asile. Nos actions visent à garantir l'accueil mais aussi à combattre les abus, tels que l'introduction de demandes d'asile multiples.

Cet été et ces dernières semaines, le gouvernement a tranché des points litigieux difficiles dans ce dossier et est parvenu à dégager des accords équilibrés en exécution de l'accord de gouvernement de mars 2008.

En termes de régularisations, nous fournirons des informations claires à tout qui se trouve déjà sur notre territoire, créant en outre une ouverture à certaines situations humanitaires urgentes qui se sont développées au fil des ans. Sont concernées les personnes qui parlent la langue et ont développé des liens sociaux dans notre pays. Mais des informations claires impliquent également que d'autres n'ont pas d'avenir dans notre pays.

Cette politique de régularisation n'est qu'une partie d'un accord plus large. Avec une vision globale sur cette politique pour les années à venir.

C'est dans ce contexte que les conditions d'acquisition de la nationalité belge ont été modifiées. Désormais, les étrangers qui souhaitent obtenir la nationalité belge, devront être en possession d'un droit de séjour de durée illimitée. Les conditions liées à la procédure de naturalisation à la Chambre seront également adaptées. En outre, il sera possible d'être déchu de la nationalité belge en cas de condamnation pour certains crimes graves.

Concernant le regroupement familial, une exigence de revenus sera posée à l'avenir à la personne dont le partenaire se rend en Belgique. La lutte contre les mariages de complaisance sera également renforcée, notamment via la création d'une banque de données fédérale.

X  
X     X

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous ai indiqué un certain nombre de lignes de force de la politique de ce gouvernement pour les deux années à venir. Nous sortons d'une année très difficile. La situation économique n'est pas comparable à celle d'il y a deux ans ; les défis de notre société n'en sont pas devenus moins lourds à porter. Mais à cela nous pouvons opposer notre détermination à apporter une réponse ferme aux problèmes.

Il va de soi que pour faire disparaître notre déficit budgétaire et procéder aux réformes de notre économie, il nous faut du temps. Mais nous sommes bel et bien à même d'élaborer une stratégie claire. Une trajectoire jalonnée de mesures concrètes et structurelles nous permettant, dans tous ces domaines, jour après jour, pas à pas, d'enregistrer des progrès avec la certitude que nous répondons effectivement aux défis qui nous font face.

Le plus important est de garder le cap. Ainsi, nous créerons stabilité et repère, tellement indispensables en temps de crise, d'incertitude et d'angoisse. C'est bien cette solidité tranquille que le gouvernement entend offrir.

En vue de mener à bien cette mission jusqu'à la fin de cette législature, en juin 2011, le gouvernement demande la confiance de la Chambre

